

Anwendungsrichtlinien für den deutschsprachigen Raum
Directives d'application pour l'espace germanophone



RDA 10.2.3.5 Erbtitel
 Hereditary title
 Titre héréditaire

Explication :

Enregistrer également le titre héréditaire au pluriel en commençant par le nom de famille en ordre direct (voir EXPL de RDA 10.7.1.3). Pour l'enregistrement des titres héréditaires, voir [EH-P-13](#).

[Etat: 04/2014, trad. rév. 06/2016]

RDA 10.3.1.3 Erfassen der Art der Familie
Recording type of family
Enregistrement du type de famille

Explication :

Les informations suivantes sont autorisées en qualificatif (à enregistrer en allemand dans le fichier d'autorité; la forme française est utilisée uniquement en cas de saisie multilingue dans la GND) :
« Familie » (Familie en allemand), « Dynastie », « Clan », voir [EH-P-13](#).

[Etat: 10/2016]

- RDA 10.4.1.3 Erfassen von Daten, die mit der Familie in Verbindung stehen
Recording dates associated with the family
Enregistrement des dates associées à la famille

Explication :

Enregistrer les dates associées à une famille non seulement comme parties du point d'accès, mais aussi comme éléments séparés, et cela qu'elles soient nécessaires ou non pour distinguer les familles portant le même nom. Pour les familles royales, enregistrer de préférence la période de règne, pour les autres familles la période où l'existence de la famille est attestée. Pour l'enregistrement de dates associées à une famille voir [EH-P-13](#).

[Etat: 04/2014, trad. rév. 06/2016]

RDA 10.5.1.3 Erfassen von Orten, die mit der Familie in Verbindung stehen
Recording places associated with the family
Enregistrement des lieux associés à la famille

Explication :

Enregistrer un lieu associé à une famille comme élément séparé. Pour l'enregistrement de lieux associés à des familles voir [EH-P-13](#).

[Etat: 02/2014, trad. rév. 06/2016]

RDA 10.6.1.3 Erfassen von bedeutenden Familienmitgliedern
Recording prominent members of the family
Enregistrement des membres illustres de la famille

Explication :

Enregistrer les membres illustres de la famille comme éléments séparés. Pour l'enregistrement des membres illustres de la famille voir [EH-P-13](#).

[Etat: 07/2014, trad. rév. 06/2016]

RDA 10.7.1.3 Erfassen von Erbtiteln
Recording hereditary titles
Enregistrement des titres héréditaires

Explication :

Si la famille porte un titre héréditaire, enregistrer le titre héréditaire comme variante de nom, au pluriel, accompagné du nom de famille, en une séquence ininterrompue (voir explication relative à RDA 10.2.3.5). En outre, le titre de noblesse (comte, vicomte, baron = Graf, Viscount, Freiherr) peut être enregistré comme élément séparé (en allemand). Pour l'enregistrement des titres héréditaires voir [EH-P-13](#).

[Etat: 02/2014, trad. rév. 06/2016]

Anwendungsrichtlinien für den deutschsprachigen Raum
Directives d'application pour l'espace germanophone



RDA 10.8 Sprache der Familie
 Languages of the family
 Langue de la famille

Explication :

A titre facultatif, enregistrer les langues en utilisant la liste des codes de langue.

[Etat: 04/2014]

Anwendungsrichtlinien für den deutschsprachigen Raum
Directives d'application pour l'espace germanophone



RDA 10.9.1.3 Erfassen der Familiengeschichte
Recording family history
Enregistrement de l'historique de la famille

Explication :

Enregistrer l'historique de la famille comme élément séparé. Pour l'enregistrement de l'historique de la famille voir [EH-P-13](#).

[Etat: 04/2014, trad. rév. 06/2016]

Anwendungsrichtlinien für den deutschsprachigen Raum
Directives d'application pour l'espace germanophone



RDA 10.11.1.2 Art der Familie
Type of family
Type de famille

Explication :

Enregistrer le type de famille comme partie du ou des points d'accès (voir RDA 10.11.1.2). Pour l'enregistrement du type de famille voir [EH-P-13](#).

[Etat: 09/2014, trad. rév. 06/2016]

RDA 10.11.1.4 Ort, der mit der Familie in Verbindung steht
Place associated with the family
Lieu associé à la famille

Ajout facultatif

Règle d'application :

Ne pas appliquer l'ajout facultatif.

[Etat: 06/2014]

Explication :

L'enregistrement des lieux associés à la famille comme partie du point d'accès autorisé est obligatoire s'ils sont nécessaires pour établir une distinction. Pour l'enregistrement de lieux associés à des familles voir [EH-P-13](#).

[Etat: 06/2014, trad. rév. 06/2016]

RDA 10.11.1.5 Bedeutendes Familienmitglied
 Prominent member of the family
 Membre illustre de la famille

Ajout facultatif

Règle d'application:

Ne pas appliquer l'ajout facultatif.

[Etat: 06/2014]

Explication :

L'enregistrement des membres illustres de la famille comme partie du point d'accès autorisé est obligatoire s'ils sont nécessaires pour établir une distinction. Pour l'enregistrement des membres illustres de la famille voir [EH-P-13](#).

[Etat: 06/2014, trad. rév. 06/2016]